



REPUBLIQUE DU CONGO

28^e SESSION DU COMITÉ DES FORÊTS DE LA FAO – COFO 28

Point 8 : Accélérer l'initiative Villes vertes de la FAO

Document COFO/2026/6

Date : 29 septembre 2026

**Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,**

La République du Congo souscrit à la déclaration faite par le Sénégal, le Ghana, la République Démocratique du Congo, l'Éthiopie et le Zimbabwe, au nom du Groupe Régional Afrique, au titre du Point 6, de l'ordre du jour.

La République du Congo remercie la FAO pour le document COFO/2026/6 et salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative Villes vertes.

Le Gouvernement de la République du Congo reconnaît pleinement le rôle stratégique de la foresterie urbaine et périurbaine, de l'agriculture urbaine et de la bioéconomie durable dans la transformation des systèmes agroalimentaires et la construction de villes plus résilientes, plus saines et plus inclusives. Notre pays, dont la politique nationale d'arborisation des grandes villes s'appuie sur des espèces forestières locales et exotiques, illustre cet engagement à travers de nombreuses actions dont la Journée Nationale de l'Arbre, célébrée chaque année, ainsi que par les initiatives individuelles des collectivités locales qui, en dehors de cette journée, poursuivent des actions de planting d'entretien d'espaces verts.

Cependant, il est à noter que les budgets alloués à l'arborisation des villes demeurent très faibles ; ce qui limite la portée et la durabilité des actions entreprises, alors que les besoins en matière de planification intégrée, de gestion adaptative et de suivi des forêts urbaines sont croissants. Le Congo estime donc essentiel de passer d'initiatives ponctuelles à une approche programmatique et financée de manière pérenne, intégrant la foresterie urbaine dans les plans d'urbanisme, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les stratégies nationales de biodiversité.

La République du Congo se félicite de l'ambition de l'initiative Villes vertes de toucher 1 000 villes d'ici à 2030 et de son alignement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Nouveau Programme pour les villes et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cette vision mondiale, qui promeut le continuum rural-urbain et la complémentarité entre forêts, agriculture et bioéconomie, est une opportunité majeure pour les villes africaines, qui font face à une urbanisation rapide et à des défis climatiques croissants.

Le Congo invite donc la FAO, à travers l'initiative Villes vertes, à renforcer son assistance aux pays en vue de :

- développer des mécanismes de financement innovants et accessibles, notamment via le Fonds italien pour le climat, le FEM et les institutions financières internationales ;
- soutenir l'élaboration de plans directeurs de foresterie urbaine et la formation des acteurs locaux ;
- faciliter l'accès aux données, aux technologies et aux bonnes pratiques, en s'appuyant sur le Réseau des villes vertes et les plateformes d'apprentissage entre pairs ;
- promouvoir des partenariats multisectoriels incluant les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales ;
- soutenir l'usage des espèces fruitières dans les programmes d'arborisation des villes.

Enfin, le Congo encourage le renforcement de la coopération internationale, en matière de partage d'expériences, de recherche appliquée et de mobilisation de ressources, afin que les villes africaines

puissent pleinement contribuer à la transition vers des systèmes agroalimentaires urbains durables et résilients.

La République du Congo réaffirme son **soutien à l'initiative Villes vertes de la FAO** et dit son engagement à soutenir cette initiative salubre pour nos populations.

Je vous remercie pour votre aimable attention.